

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2019 Espace Charles Le Goffic à Pacé

Nombre de personnes présentes : 42

Nombre de pouvoirs : 42

Invités présents :

- Philippe Thébault : maire de Saint Gilles
- Hervé Depouez : adjoint au maire de Pacé en charge des finances et des sports
- Agnès Danset : 1^{ère} adjointe au maire de Pacé
- Jacques Aubert : adjoint au maire de Pacé
- Philippe Rouault : adjoint au maire de Pacé
- Jean Peuzin : secrétaire général de l'association Eaux et Rivières de Bretagne
- Ingrid Simonessa

Absents et excusés :

- Cécile Sauvée
- Vincent Bocel
- Jean-Charles Fournier

Ordre du jour :

- Présentation de l'association
- Bilan moral 2019 :
 - Les rencontres
 - La communication
 - Les documents règlementaires
 - Les aménagements locaux
- Bilan financier 2019
- Election
- Rappel des nuisances
- Actions à venir
- Questions diverses
- Annonce du résultat de l'élection
- Pot de convivialité

Présentation de l'association

Rappel de l'historique de l'association.
Présentation des membres du bureau.

Bilan moral 2019

Rencontres :

Janvier 2019 : vœux des municipalités de Pacé et Saint Gilles

Septembre 2019 : forums des associations de Pacé et Saint Gilles

Communication :

Nous continuons d'enrichir le profil facebook et le site internet de l'association.

Adresse du site internet de l'association : www.dpsf35-asso.fr

Et nous continuons de tenir informés nos adhérents deux fois par an de nos diverses actions par le biais de la lettre d'information de l'association.

Documents réglementaires :

2019 : validation de 3 documents importants qui définissent un cadre réglementaire impactant la vie d'une carrière (de la demande d'ouverture, l'exploitation jusqu'à la remise en état du site) :

L'analyse de ces documents a été une priorité pour notre association :

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Pacé + St-Gilles : classification du territoire
- Plan de Déplacement Urbain (PDU) : impact sur les besoins en ressources
- Schéma Régional des Carrières (SRC) : schéma directeur régissant la vie d'une carrière

Suivi enquête publique PLUi :

Sur la version finale du PLUi, nous avons constaté que les terres sur les sites de La Fouaye, la Haye de St Gilles et Pacé sont bien en zone Agricole.

Une zone spécifique carrière, intitulée Nc (Naturel Carrière) a été créée pour clairement identifier les zones de carrières existantes.

Il n'y en a aucune sur les communes de Pacé, Saint-Gilles et L'Hermitage.

Nous avons émis 6 remarques avec des questions sur cette version de PLUi:

1. Respect des spécificités des communes : implication des communes concernées et prise en compte de leur avis pour toute demande de modification du PLUi
2. Prise en compte plus forte du facteur humain dans le développement de la métropole
3. Utilisation de matériaux alternatifs et recyclage des matériaux pour la construction : ces objectifs doivent être quantifiés
4. Préservation des zones agricoles et des hameaux
5. Affouillement et exhaussement des sols en zone A : flou juridique à éclaircir
6. Meilleure anticipation des problèmes de mobilité

Nous attendons à ce jour un retour sur ces points de la part de Rennes Métropole.

Nous aurons des réponses après le vote du PLUi qui aura lieu le 19 décembre 2019.

Suivi enquête publique PDU (Plan de Déplacement Urbain) :

Qu'est-ce que le PDU ?

Il indique comment organiser le déplacement de 500 000 métropolitains sur le territoire de Rennes Métropole à l'horizon 2030.

Pourquoi s'intéresser au PDU ?

Le PDU définit les grands enjeux d'aménagement urbain et participe donc à définir les besoins en ressources, notamment de sable.

Il indique aussi les recommandations pour améliorer la circulation localement à l'ouest de Rennes : comment gérer la coexistence entre voitures individuelles, transports en commun, camions, vélos, piétons.

Quel est l'avis publié par DPSF ?

Le PDU indique que la problématique de la gestion des flux de marchandises doit être intégrée dans tous les grands projets de construction et d'aménagement (voiries, projets urbains, équipements publics...) de manière à proposer une réponse aux besoins générés par ces opérations.

Critique : aucune méthode concrète n'est indiquée.

Notre proposition : faire des études d'impact mobilité et les communiquer aux habitants pour avis avant modification des documents d'urbanisme. Elles prendraient en compte les déplacements voitures, bus, camions et piétons/vélos aux abords des zones.

Pour être lisible et objectif, il faut aussi que ces études prévoient les flux de circulation après modification du site à différentes heures de la journée et pointer les risques éventuels apparus.

Commission CDNPS carrières :

Nous représentons toujours la fédération IVINE (COBEN) aux réunions de la commission dont l'une des prérogatives est la participation à l'élaboration du Schéma Régional des Carrières.

Deux réunions ont eu lieu en mai 2019 (pour approbation du SRC) et novembre 2019.

Commission Schéma Régional des Carrières :

Nous continuons à suivre ce sujet à travers la CDNPS. En mai 2019, il y a eu une présentation à la CDNPS 35 des documents du SRC par Madame la Préfète.

Une procédure de consultation du public a eu lieu du 31 octobre au 20 novembre 2019.

Schéma Régional des Carrières :

Il dépend du Préfet de Région.

Il prend en compte les divers schémas existants: PRPGD, PRAD, SRADDET (en modification), SRCE.

Il doit être compatible avec les schémas sur la gestion de l'eau : SDAGE, SAGE.

Les divers documents d'urbanisme SCOT et PLUi doivent prendre en compte le SRC;

Les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter ou de renouvellement ou d'extension de carrières doivent être compatibles avec le SRC, notamment ses orientations et mesures.

Il est valable 12 ans et sera révisé dans 6 ans.

Ses objectifs sont de :

- répondre aux besoins d'approvisionnement en matériaux pour les aménagements du territoire, l'agriculture, l'industrie,
- veiller à une gestion économe de la ressource dans une perspective d'économie circulaire des matériaux,
- préserver l'environnement

Pour répondre à ces objectifs, 5 grands enjeux ont été identifiés:

1. Des territoires approvisionnés en matériaux de manière durable
2. Une gestion durable de la ressource
3. Un patrimoine naturel et culturel préservé
4. La santé et le cadre de vie préservé
5. Une remise en état et un réaménagement s'inscrivant dans le développement durable

Pour le sable roulé, un choix de scénarios combinés est envisagé sur les 12 prochaines années. Ainsi il est envisagé de:

- Exploiter les ressources terrestres
- Développer les sables issus du concassage de roche massive et du recyclage
- Exploiter les sables marins
- Limiter l'emploi des granulats naturels aux usages pour lesquels ils ne sont pas substituables dans des conditions techniques et économiques soutenables.

Gisement d'intérêt régional:

- Gisement de roche ornementale (granit, grès, schistes)
- Gisement contenant des carbonates, argiles, quartz, pour leur usage industriel
- Gisement de sables roulés (alluvions et sables rouges)

Sur le site de la Fouaye, nous avons un gisement de sables roulés de type alluvion. Il est en intérêt régional uniquement.

Sur la carte des gisements, on voit que des zones de contraintes de faits ou à forts enjeux sont indiquées autour du site de la Fouaye.

Notre avis sur les documents du SRC:

Le SRC est un schéma directeur généraliste détaillé selon 3 scénarios. A ce titre son champ d'application est global (ressources, économie, emploi, sécurité, environnement).

En ce sens, il peut sembler être une bonne chose car il pose un cadre et rien ne s'oppose à sa validation.

Néanmoins, certains scénarios de besoins et d'approvisionnement sont plus favorables à l'environnement que d'autres.

Selon les besoins en granulats, la situation économique du territoire, les volontés politiques et la force du lobby, l'importance donnée à la préservation de notre environnement devra être surveillée.

Conclusion de l'analyse réglementaire :

Cette année a été marquée par la publication de nombreux documents officiels (PLUi, PDU, SRC) qui définissent des cadres réglementaires auxquels les demandes d'ouverture de carrières devront répondre pour les 6 à 12 prochaines années.

Impact des documents sur le site de la Fouaye :

Points positifs :

- L'environnement proche est classé en zone de contrainte ou à forts enjeux (SRC : routes, zones urbaines), ce qui limite les possibilités d'ouverture
- Les documents du PLUi sur Pacé et Saint-Gilles nous rassurent quant à l'avenir proche du site (classement en terres agricoles protectrices)
- Les volontés politiques locales sont pour l'instant rassurantes quant à l'utilisation des documents

Points négatifs :

- Actuellement, le site est bien répertorié comme gisement de sable
- Malgré une prise en compte théorique de l'environnement proche, l'impact économique est souvent prioritaire
- Pas d'analyse sanitaire sur l'humain (étude d'impact réalisée par des médecins indépendants, notamment sur le risque poussières)
- Lobby
- Risque de déclaration préfectorale d'intérêt général

En conclusion, bien que nous soyons rassurés sur l'engagement des élus locaux et sur certains aspects des documents généraux, leur interprétation peut se retourner contre nous (favoriser l'économie, mise en avant de la proximité des gisements, pollution des camions sur trajets lointains, etc...)

Aménagements locaux :

Réunion publique communale:

Nous avons assisté à la réunion publique sur la ZAC multi-sites centre Ouest et la Vigne à St Gilles le 3 octobre 2019.

La zone de la Vigne touche la Fouaye.

Cela concerne les 2 prochaines phases d'urbanisation sur Saint Gilles dans les secteurs:

- Centre ouest à partir de 2020 jusque 2024
- La Vigne de 2024 à 2034 avec environ 1200 habitants en plus

C'est un argument pour contrer une éventuelle demande d'ouverture de carrière sur le site de la Fouaye : densification urbaine à l'est de St Gilles et augmentation du trafic routier sur la route Saint Gilles - Pacé.

Conclusion du bilan moral :

2019 a été une année riche en enquêtes publiques.

Maintien d'une communication physique et numérique.

Engagement d'information au public tenu.

Analyse des documents règlementaires + commentaires effectués + échanges avec les mairies.

Engagement de compréhension des enjeux dans un contexte d'attente.

Vote du bilan moral : bilan moral approuvé à l'unanimité

Bilan financier 2019

Produits stables, notamment grâce aux adhésions : marque de confiance de nos adhérents qui nous permet de poursuivre notre action.

Vote du bilan financier : Bilan financier approuvé à l'unanimité.

Election du nouveau Conseil d'Administration

Liste des sortants :

- Maxime Potier
- Louis-Xavier Carbonnel
- Claude Gaultier
- Marcel Guyon
- Vincent Bocel

Liste des candidats :

- Maxime Potier
- Louis-Xavier Carbonnel
- Claude Gaultier
- Marcel Guyon
- Vincent Bocel

Parole aux invités :

Jacques Aubert :

Documents administratifs évoqués dans le bilan moral : importants pour l'avenir.

PLUi : va être adopté définitivement en conseil métropolitain du 19 décembre 2019.

La commission d'enquête a analysé l'ensemble des observations remontées lors de l'enquête publique.

La commission d'enquête a émis un avis favorable avec quelques réserves et remarques.

La zone de la Fouaye est classée en zone Agricole (A). Initialement les zones A autorisaient les carrières.

Après observation de Pacé et Saint Gilles, Rennes Métropole a corrigé cela et a créé les zones Nc pour les carrières.

Les zones A n'autorisent désormais pas l'ouverture de carrière.

Non quantification des matériaux alternatifs dans le PLUi : Jacques Aubert indique que cela est normal car le PLUi est à l'échelle des 43 communes.

Les quantifications sont dans les OAP des communes.

Zones A et hameaux : la loi restreint le développement en campagne aux seuls secteurs délimités dans les documents d'urbanisme.

Il y a des conditions pour créer des secteurs de hameaux.

Un travail très fin a été fait au niveau de Rennes Métropole pour regarder les zones qui pourraient faire l'objet de constructions nouvelles dans des hameaux.

Il n'y en a pas dans le secteur de Pacé et Saint Gilles.

=> pas de construction nouvelle hors des zones urbaines.

Les zones naturelles ont été dédiées aux zones agricoles à vocation naturelle (intérêt écologique et paysager).

Zones NP : Naturelles Protégées : par exemple en bordure des cours d'eau.

SRC : observations remontées auprès du Préfet à la demande des communes de Pacé et Saint Gilles.

En particulier : demande de privilégier le recyclage et les matériaux biosourcés avant ouverture de carrières.

Jean Peuzin :

Sur le SRC, Eaux et Rivières de Bretagne (ERB) va dans le même sens que les retours de DPSF.

Consommation annuelle de 7 tonnes de granulats par habitant en Bretagne, contre 5 tonnes sur toute la France.

1% de recyclage en 2015 en Bretagne contre 8% en France.

=> pas assez de volontarisme.

Le poids des lobbies se fait ressentir.

PLUi : ERB a émis un avis défavorable, notamment sur les zones humides (ne concerne pas Pacé et St Gilles, exemple au Rheu).

Certaines retours d'ERB ont été repris par les commissaires enquêteurs.

Philippe Rouault :

Philippe Rouault remercie l'association pour le travail effectué par l'association sur les documents administratifs.

Problème d'interprétation du PDU pour la zone de La Fouaye : "approvisionnement local de manière durable" => un approvisionnement sur la Fouaye limiterait les déplacements.

Il faut toujours rappeler qu'il s'agirait de la première carrière au sein d'une zone urbanisée => il faudrait une étude d'impact épidémiologique pour l'impact sur la santé humaine.

SRADDET : porté par la région. Indique l'objectif de supprimer toute destruction de terre agricole pour l'urbanisation d'ici 2040.

=> il faut insister que le SRADDET prenne en compte les autres risques sur les terres agricoles, en particulier les carrières de sable.

Philippe Rouault déclare qu'il faut continuer à se battre dans la durée, et que l'association doit continuer ses travaux.

Hervé Depouez :

Hervé Depouez félicite l'association pour le travail effectué sur l'analyse des documents, et réaffirme son soutien à l'association pour la défense du secteur de la Fouaye.

Classement Zone A : très important, ainsi que nouvelle ZAC à Saint Gilles.

Ingrid Simonessa :

Ingrid Simonessa remercie l'association d'avoir été invitée à l'AG, et se dit consciente qu'il s'agit d'un combat mené depuis longtemps.

Gros travail de l'association sur ce sujet qui nécessite une veille permanente.

Volonté d'Ingrid Simonessa d'être aux côtés de l'association et d'agir à ses côtés.

Ingrid Simonessa rappelle aussi la veille de la part des élus, dont la mairie de Pacé, et déclare que cela continuera quelle que soit la nouvelle équipe municipale en 2020.

Rappel des nuisances

Pollution :

Assèchement des nappes phréatiques, altération de la qualité de l'air et des sols, pollution sonore (avertisseur de recul des camions, station de lavage du sable...)

Trafic et insécurité routière :

Augmentation des embouteillages pour sortir de Saint Gilles et saturation de l'échangeur du pont de Pacé

Economie :

Risque de destruction d'emplois agricoles et maraîchers, diminution d'activité pour l'industrie hôtelière du Pont de Pacé

Durée d'exploitation :

Peut aller jusqu'à 30 ans sur site, avec possibilité d'extensions accordées plus facilement (extension de surface et de temps)

Immobilier :

Moins-value sur les biens immobiliers sur toute la commune de Pacé, ainsi que sur Saint Gilles et l'Hermitage, dégradation de l'image des communes, du cadre de vie et des liens intercommunaux.

Actions à venir

Sensibiliser le pouvoir politique :

Elections municipales 2020 :

Nous demanderons aux listes déclarées sur les communes de Saint-Gilles, Pacé et L'Hermitage de se prononcer sur son orientation : pour ou contre le projet de carrière.

Nous communiquerons les orientations de chaque liste sur notre site internet.

Faire venir le député Florian Bachelier sur site :

Un premier rendez-vous initialement prévu en mai 2019 a été annulé.

Continuer l'approfondissement de nos connaissances sur les aspects règlementaires et administratifs, environnementaux et économiques relatifs à la gestion et les impacts d'une carrière de sable.

Communiquer auprès des habitants :

Assurer une présence physique et médiatique pour continuer à sensibiliser les habitants et usagers des communes.

L'union fait la force :

Echanger avec des associations solidaires participant à des groupes de travail sur l'urbanisme en Ile-et-Vilaine et en Bretagne (COBEN, Eau et rivières de Bretagne...).

Vigilance sur un éventuel dépôt de projet d'ouverture de carrière :

Nous resterons en alerte, en particulier après les municipales 2020 sur les demandes d'ouverture de carrière sur le site de la Fouaye via les retours de la CDNPS et des mairies.

L'association restera en contact avec les mairies de Pacé et Saint Gilles.

Questions diverses

Comment la mairie de Pacé pourrait-elle être plus offensive sur le sujet de la carrière ?

- Réponse de Philippe Rouault : Synergie extrêmement forte des élus de Saint Gilles et Pacé pour remonter les remarques sur le PLUi et le SRC.
- Réponse de Jacques Aubert : que peut-on faire de plus ? Si Lafarge dépose une demande d'ouverture (rien ne l'empêche, et c'est loin d'être impossible) : dans ce cas on essaiera d'utiliser tous les outils règlementaires dont on dispose. Mais les besoins en sable sont d'intérêt régional. Et si jamais il n'y a pas de solution autre que l'ouverture à la Fouaye, il se pourrait que la Préfecture donne satisfaction à Lafarge. Cependant la procédure serait très longue (études d'impact, ...).
Si le Préfet conclut un intérêt général, il faudra modifier le PLUi pour rendre possible l'ouverture.
L'association aura des recours juridiques à opposer à l'ouverture de la carrière.
=> les municipalités et les associations auront des outils pour se défendre.
- Jean Peuzin rappelle que le fort développement de Rennes Métropole est aussi une contrainte qui peut favoriser l'ouverture de carrière.
Jean Peuzin indique que dans le cas d'un dépôt de projet d'ouverture de carrière, Eaux et Rivières de Bretagne mettrait tous ses moyens au service du combat contre le projet.

Quel est le risque réel d'ouverture de carrière sur le site de La Fouaye ?

Maxime Potier rappelle que la société Lafarge est toujours propriétaire de 19 hectares sur le site, et que, même si les documents règlementaires actuels nous sont favorables (classement du site en zone agricole), tout peut être modifié, changé.

Carrière de sable du Rheu : fermeture désormais prévue en 2021.

Annonce du résultat de l'élection

Nombre de bulletins dans les urnes : 77

Nombre de pouvoirs : 42

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de votants : 77

Réélus :

- Maxime Potier : 77 voix
- Louis-Xavier Carbonnel : 77 voix
- Claude Gaultier : 77 voix
- Marcel Guyon : 77 voix
- Vincent Bocel : 77 voix

Nombre d'adhérents 2019 à ce jour : 104

Message de fin : Restons mobilisés ! Risque important de dépôt de projet d'ouverture de carrière après les municipales de mars 2020.

Fin de l'Assemblée Générale.